marches-securises.fr PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Ville de Beaucaire (30) Place Georges Clémenceau

30300 Beaucaire

AVIS DE MARCHÉ TRAVAUX

Organisme acheteur

Ville de Beaucaire (30), M Le Maire, Place Georges Clémenceau, 30300 Beaucaire, pays_ISO3166_FRA. Tel: +33 466591006. Fax: +33 466593040.E-mail: pierre.mariette.lopez@beaucaire.fr.

Adresse(s) internet

Adresse générale de l'organisme acheteur :http://www.beaucaire.fr/ Site du profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr

Objet du marché

Fourniture et pose d'une structure (casquette) pare balle de baseball pour la Ville de Beaucaire

Lieu d'exécution

Stade Baseball, 351 Chemin du Mas des Cailloux 30300 Beaucaire

<u>Caractéristiques</u>

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire.

La durée du marché part à compter de la date de notification et s'achève à la fin de la période de garantie.

Le délai de livraison et d'exécution est proposé par le candidat dans l'acte d'engagement à l'article 5.2.

Le titulaire du marché devra réaliser les prestations suivantes :

Études préalables

oPrise de mesures sur site.

oÉtudes d'exécutions y compris génie civil.

oProposition d'un plan de pose.

oValidation auprès de la Fédération Française de Baseball

Fourniture

oCasquette pare-balle conforme aux normes en vigueur (résistance aux impacts de balles de baseball).

oMatériel de fixation (câbles, tendeurs, mousquetons, poteaux si nécessaires).

oAccessoires divers (ancrages, colliers, protections anti-UV si en extérieur).

Pose

olnstallation complète de la casquette selon les règles de l'art.

oTension et réglage du filet pour garantir une sécurité optimale.

Réception

oEssai de résistance (si applicable).

oRemise d'un dossier technique : fiches produit, garanties, consignes d'entretien.

Des variantes seront prises en considération : Non

Division en lots : Non

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Vendredi 31 octobre 2025 - 12:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 150 (à compter de la date limite de réception des offres).

Conditions relatives au marché

Cautionnement et garanties exigés

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Aucune avance ne sera versée. Sauf si lorsque le montant initial du marché public ou bon de commande est supérieur à 50 000 euros HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à deux mois.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement par fonds propres sur le budget de la commune. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

En cas de groupement conjoint, le mandataire commun du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique pour l'exécution du présent marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- 1: Prix 50%
- 2: Valeur technique 40%
- 3: Délai de livraison 10%

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par l'organisme acheteur

2025-032

Renseignements complémentaires :

Visite sur site :

La visite des lieux est obligatoire et donnera lieu à la délivrance d'un certificat de visite des lieux.

Les candidats devront contacter Monsieur Fabrice MARTINS, Directeur des Services Techniques Infrastructures de la Ville de

Beaucaire, par mail à l'adresse fabrice.martins@beaucaire.fr afin d'organiser les modalités pratiques de la visite.

Négociation

Dans le cadre de la présente procédure, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidats ayant présentés les meilleures offres suite à un premier classement. Les offres ne devant pas être considérées comme inappropriées.

Des négociations pourront éventuellement être engagées avec les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable. La négociation portera sur tout objet utile au pouvoir adjudicateur pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, mais elle ne devra pas modifier l'objet ou les conditions initiales d'exécution du marché qui ont fait l'objet de la mise en concurrence. La négociation pourra s'effectuer par le biais d'un entretien qui s'effectuera dans les locaux de la commune.

Le pouvoir adjudicateur pourra décider de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales. Après négociation, le pouvoir adjudicateur peut décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Renseignements complémentaires :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches-securises.fr Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

Procédures de recours :

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nîmes 16 Avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES CEDEX 9 04.66.27.37.00 greffe.ta-nimes@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels

Le Dossier de Consultation des Entreprises est remis gratuitement à chaque candidat et disponible à l'adresse électronique suivante : https://www.marches-securises.fr

Les candidats sont invités à s'identifier lors du téléchargement du dossier, afin de pouvoir être alertés par toute modification éventuelle du DCE ou toute réponse aux questions posées par des candidats dans le cadre de la consultation.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Conditions de remise des offres ou des candidatures

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches-securises.fr .

Date d'envoi du présent avis

09 octobre 2025